

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2022

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2022

Table des matières

	Pages
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats et évolution de l'actif net	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 18
Annexes	19 - 20

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2022, et les états des résultats et évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, **FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC** tire des produits de collectes de fonds et de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de **FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC** et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements auraient dû être apportés aux montants des produits de collectes de fonds et de dons, de l'excédent (l'insuffisance) des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 mars 2022 et 2021, de l'actif à court terme aux 31 mars 2022 et 2021 et de l'actif net aux 1er avril 2021 et 2020 et aux 31 mars 2022 et 2021.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

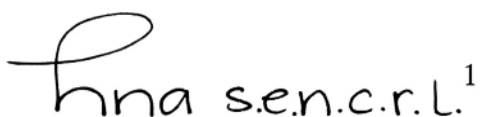
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

 hna s.e.n.c.r.l.¹

Montréal
Le 21 juin 2022

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A134872

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

	2022	2021
PRODUITS		
Collectes de fonds et dons (annexe A)	4 372 998 \$	3 212 100 \$
Produits de placements (annexe B)	1 097 988	1 351 332
Produits de subventions	112 598	478 153
	5 583 584	5 041 585
CHARGES		
Charges - collectes de fonds (annexe C)	1 606 689	1 121 790
Frais d'administration (annexe D)	504 931	262 047
Communications et marketing (annexe E)	187 302	59 343
Honoraires de gestion de placements	103 630	105 993
	2 402 552	1 549 173
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES	3 181 032	3 492 412
CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES (note 13)		
Recherche	2 533 349	1 598 376
Soutien	989 028	1 021 307
Éducation et sensibilisation	473 877	390 372
Amortissement d'immobilisations corporelles	13 868	20 182
Amortissement d'actifs incorporels	25 435	48 083
	4 035 557	3 078 320
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES (note 14)	(854 525)	414 092
ACTIF NET AU DÉBUT	16 417 327	16 003 235
ACTIF NET À LA FIN	15 562 802 \$	16 417 327 \$

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC**BILAN****AU 31 MARS 2022**

	2022	2021
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Trésorerie	1 465 076 \$	905 556 \$
Débiteurs (note 4)	556 512	671 005
Stocks	73 524	70 769
Frais payés d'avance	246 573	67 851
Placements réalisables à court terme (note 5)	1 468 137	851 312
	3 809 822	2 566 493
PLACEMENTS (note 5)	11 871 858	14 621 404
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	54 030	47 312
ACTIFS INCORPORELS (note 7)	85 302	128 256
	15 821 012 \$	17 363 465 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	228 210 \$	946 138 \$
Produits reportés (note 9)	30 000	-
	258 210	946 138
ACTIF NET		
NON AFFECTÉ	15 562 802	16 417 327
	15 821 012 \$	17 363 465 \$

Engagements contractuels (note 10)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____, administrateur

_____, administrateur

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022**

	2022	2021
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(854 525) \$	414 092 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Variation de la juste valeur des placements	(738 389)	(846 959)
Amortissement des immobilisations corporelles	39 826	34 064
Amortissement des actifs incorporels	90 155	81 176
	(1 462 933)	(317 627)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 11)	(759 212)	(126 706)
	(2 222 145)	(444 333)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Diminution des avances à un employé	4 300	1 700
Acquisition de placements	(3 924 339)	(4 782 952)
Produit de cession de placements	7 935 493	5 358 493
Acquisition d'immobilisations corporelles	(46 544)	(9 475)
Acquisition d'actifs incorporels	(47 201)	(62 863)
	3 921 709	504 903
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 699 564	60 570
TRÉSORERIE AU DÉBUT	905 556	844 986
TRÉSORERIE À LA FIN (note 11)	2 605 120 \$	905 556 \$

1. Statuts et nature des activités

La fondation, constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle a pour mission de financer la recherche et l'innovation, de soutenir les femmes touchées par le cancer du sein et leurs proches et faire valoir leurs intérêts et de faire de la santé du sein une priorité, grâce à des initiatives de sensibilisation et d'éducation.

2. Modification de méthode comptable

Instruments financiers - instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés

L'organisme a adopté les modifications au chapitre 3856, Instruments financiers, relatives à la comptabilisation des instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés.

Ces nouvelles exigences prévoient principalement qu'un tel instrument financier soit initialement évalué au coût. Ce coût dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur. Sinon, son coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme. L'évaluation ultérieure dépend de la méthode utilisée initialement et sera généralement le coût, diminué pour tenir compte de la dépréciation, ou la juste valeur.

Conformément aux dispositions transitoires, de tels instruments financiers qui existent à la date de première application, soit le 1er avril 2021, sont évalués comme suit. Le coût d'un instrument assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur à la date d'ouverture de la première période présentée à titre comparatif, soit le 1er avril 2020. Le coût d'un instrument qui n'est pas assorti de modalités de remboursement est réputé correspondre à sa valeur comptable selon les états financiers de l'organisme, déduction faite des pertes de valeur, à cette même date. La juste valeur d'un instrument qui est un placement dans des actions cotées sur un marché actif est déterminée à cette même date.

L'adoption de ces nouvelles exigences n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'organisme.

3. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été établis selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL). Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges liées sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque l'organisme est raisonnablement assuré de sa réception. Les apports reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les produits relatifs aux commandites sont constatés à titre de produits conformément à l'entente entre les parties, lorsque les services ont été rendus, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits relatifs aux ventes d'articles promotionnels et de billets d'événements sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante d'un accord, que la livraison ou l'événement a eu lieu, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré. Les produits reportés représentent des ventes de billets pour des événements qui n'ont pas encore eu lieu.

Les produits relatifs aux tirages et encans sont constatés à titre de produits lorsque le tirage ou l'encan a lieu, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les produits de dividendes sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés par l'entité émettrice des actions.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Conversion de devises

Les éléments d'actif non monétaires comptabilisés à leur valeur de marché et dont le prix de marché est fixé en devises sont convertis au cours du change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'état des résultats sont convertis au cours du change moyen mensuel. Les gains et pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice à même la variation de la juste valeur des placements.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Ceux créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la société qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à leur juste valeur.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie, des débiteurs et de la trésorerie au portefeuille de placements.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements (à l'exception de la trésorerie au portefeuille de placements).

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires résultant de l'excédent des chèques en circulation sur les soldes bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements à court terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition et qui ne sont pas affectés à des garanties.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est établi selon la méthode du coût moyen pondéré.

Le montant des stocks comptabilisé en charges au cours de l'exercice est de 20 240 \$ (42 824 \$ en 2021).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Équipement informatique	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 3 ans.

Ventilation des charges de fonctionnement général

L'organisme engage un nombre de charges de fonctionnement général qui sont communes à l'administration, à d'autres fonctions, ainsi qu'aux programmes. Il ventile une partie des charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'il a jugé adaptées à chaque type de charges et qu'il utilise avec constance d'exercice en exercice.

Ces charges de fonctionnement général sont ventilées selon les clés de répartition suivantes :

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

3. Principales méthodes comptables (suite)

Ventilation des charges de fonctionnement général (suite)

- Au prorata du temps que les ressources humaines allouent :
Salaires et charges sociales
- Au prorata de la superficie des locaux utilisés :
Loyer
- Au prorata du nombre d'employés :
Frais de bureau, d'entretien et autres

4. Débiteurs

	2022	2021
Taxes à la consommation à recevoir	61 248 \$	50 752 \$
Aide gouvernementale à recevoir	6 605	75 932
Avances à un employé, sans intérêts	-	4 300
Sommes à recevoir provenant des ententes corporatives (a)	488 659	540 021
	556 512 \$	671 005 \$

- a) Au 31 mars 2022, 80 % (81 % en 2021) du total des sommes à recevoir provenant des ententes corporatives est à recevoir de la même société.

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

5. Placements

	2022	2021
Fonds communs de placement, à la juste valeur		
Marché monétaire	328 093 \$	851 312 \$
Actions privilégiées	-	16 384
Revenus diversifiés	3 736 720	5 014 758
Obligations canadiennes	-	502 291
Agriculture mondiale	951 412	912 212
Infrastructure mondiale	2 426 125	2 446 998
Immobilier canadien	1 793 854	1 590 537
	9 236 204	11 334 492
Appréciation du capital, à la juste valeur		
Actions canadiennes	1 217 439	1 533 174
Actions étrangères	289 376	894 481
Actions nord-américaines	167 926	353 282
Investissements privés	416 732	402 522
Immobilier canadien	872 274	954 765
	2 963 747	4 138 224
Trésorerie au portefeuille de placement	1 140 044	-
	13 339 995	15 472 716
Portion à court terme	1 468 137	851 312
	11 871 858 \$	14 621 404 \$

6. Immobilisations corporelles

			2022	2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement informatique	65 686 \$	33 175 \$	32 511 \$	9 163 \$
Mobilier de bureau	32 697	19 223	13 474	7 360
Améliorations locatives	113 719	105 674	8 045	30 789
	212 102 \$	158 072 \$	54 030 \$	47 312 \$

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

7. Actifs incorporels

			2022	2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Site Web	240 809 \$	155 507 \$	85 302 \$	110 771 \$
Logiciel	52 455	52 455	-	17 485
	293 264 \$	207 962 \$	85 302 \$	128 256 \$

8. Créditeurs

	2022	2021
Fournisseurs et frais courus	76 750 \$	70 832 \$
Contributions aux programmes à payer	-	699 208
Sommes à remettre à des partenaires, sans intérêts	-	57 700
Salaires et vacances à payer	127 351	102 143
Sommes à remettre à l'État	24 109	16 255
	228 210 \$	946 138 \$

9. Produits reportés

	2022	2021
Solde au début	- \$	65 000 \$
Montants reçus au cours de l'exercice	30 000	-
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	-	(65 000)
Solde à la fin	30 000 \$	- \$

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

10. Engagements contractuels

Les engagements contractuels pris par l'organisme en vertu de contrats de location-exploitation, échéant de juillet 2023 à mars 2024, totalisent 149 071 \$ et les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2023	104 768 \$
2024	44 303 \$

Les engagements de l'organisme au niveau des contributions à des programmes de recherche, de soutien et d'éducation et de sensibilisation totalisent 3 031 391 \$ et les versements à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2023	1 452 990 \$
2024	738 944 \$
2025	484 457 \$
2026	355 000 \$

11. Flux de trésorerie

Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2022	2021
Débiteurs	110 193 \$	(67 604) \$
Stocks	(2 755)	(70 769)
Frais payés d'avance	(178 722)	28 126
Créditeurs	(717 928)	48 541
Produits reportés	30 000	(65 000)
	(759 212) \$	(126 706) \$

Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

	2022	2021
Trésorerie	1 465 076 \$	905 556 \$
Trésorerie au portefeuille de placements	1 140 044	-
	2 605 120 \$	905 556 \$

12. Instruments financiers - risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposée au 31 mars 2022 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs.

Risque de liquidité

L'organisme est exposée à ce risque principalement en regard à ses crédateurs.

Risque de change

L'organisme réalise approximativement 8 % (13 % en 2021) de ses produits d'intérêts et de dividendes en monnaies étrangères. Par conséquent, certains éléments d'actif sont exposés aux fluctuations des devises. Le solde des placements d'un montant de 769 066 \$ (711 292 \$ en 2021) est exprimé en dollars US et converti en dollars canadiens.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La société est exposée au risque de prix autre en raison de ses placements.

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2022**

13. Ventilation des charges

Les montants des charges de fonctionnement général pour les salaires et charges sociales, le loyer ainsi que les frais de bureau, d'entretien et autres ont été ventilés comme suit relativement aux contributions aux programmes :

	Salaires et charges sociales	Loyer	Frais de bureau, d'entretien et autres
31 mars 2022			
Recherche	100 323 \$	14 759 \$	56 735 \$
Soutien	376 193	9 840	102 854
Éducation et sensibilisation	167 469	9 840	295 365
	643 985 \$	34 439 \$	454 954 \$
31 mars 2021			
Recherche	101 297 \$	9 728 \$	16 732 \$
Soutien	341 173	43 626	75 825
Éducation et sensibilisation	234 556	19 900	135 916
	677 026 \$	73 254 \$	228 473 \$

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

14. Autres informations sur les résultats

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu des biens en dons et commandites évalués, selon la juste valeur, à 187 037 \$ (aucun en 2021). Les montants ont été comptabilisés comme suit :

	2022	2021
Produits		
Dons et legs	41 985 \$	- \$
Événements et ventes	91 617	-
Partenariats corporatifs	53 435	-
	187 037 \$	- \$
Charges		
Collecte de fonds - Frais de bureau, d'entretien et autres	133 602 \$	- \$
Contributions aux programmes - Éducation et sensibilisation	53 435	-
	187 037 \$	- \$

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC

ANNEXES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

	2022	2021
ANNEXE A - COLLECTES DE FONDS ET DONNS		
Dons et legs	1 512 050 \$	1 081 232 \$
Partenariats corporatifs	954 940	962 229
Événements et ventes	969 343	586 342
Initiatives communautaires	936 665	582 297
	4 372 998 \$	3 212 100 \$

ANNEXE B - PRODUITS DE PLACEMENTS

Intérêts et dividendes	359 599 \$	504 373 \$
Variation de la juste valeur des placements - réalisée	458 144	237 972
Variation de la juste valeur des placements - non réalisée	280 245	608 987
	1 097 988 \$	1 351 332 \$

ANNEXE C - CHARGES - COLLECTES DE FONDS

Salaires, charges sociales et sous-traitants	698 914 \$	699 618 \$
Frais de bureau, d'entretien et autres	412 077	141 924
Investissements médias	179 141	89 966
Logistique des événements	113 283	76 063
Frais bancaires	61 901	37 140
Amortissement d'actifs incorporels	50 185	33 093
Loyer	44 278	16 543
Honoraires professionnels	25 375	15 311
Amortissement d'immobilisations corporelles	17 787	11 147
Assurances, taxes et permis	3 748	985
	1 606 689 \$	1 121 790 \$

FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC

ANNEXES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

	2022	2021
ANNEXE D - FRAIS D'ADMINISTRATION		
Salaires, charges sociales et sous-traitants	366 256 \$	184 854 \$
Frais de bureau, d'entretien et autres	76 762	64 632
Loyer	19 681	4 468
Honoraires professionnels	15 613	1 692
Amortissement d'actifs incorporels	14 535	-
Amortissement d'immobilisations corporelles	8 171	2 735
Frais bancaires	3 393	3 554
Investissements médias	520	-
Assurances, taxes et permis	-	112
	504 931 \$	262 047 \$

ANNEXE E - COMMUNICATIONS ET MARKETING

Salaires, charges sociales et sous-traitants	163 649 \$	4 579 \$
Frais de bureau, d'entretien et autres	22 800	7 270
Honoraires professionnels	818	15 072
Frais bancaires	35	67
Investissements médias	-	32 355
	187 302 \$	59 343 \$